



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Farébersviller - Dimanche 22 mars 2026 à 10h00

Sous la présidence de Madame FRANGIAMORE Françoise

Secrétaire de séance : AIT TAMA ALI Abdelhakim

Convocation du 17 mars 2026

Conseillers en fonction	Conseillers présents	Procurations	Conseillers absents
29	24	1	5

Présents : Madame ADAMY Marie, Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim, Madame BECKENDORF Cindy, Monsieur DAGTEKIN Musa, Monsieur DARKAOUI Kamel, Madame DILEK Mujde, Monsieur ESTRADA Jonathan, Madame FARIS Aicha, Madame FRANGIAMORE Françoise, Madame HARRATH Malika, Madame KALFOUS Clémence, Madame KHOUMRI Louisa, Monsieur KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, Monsieur LAUER Bernard, Madame PIESTA Sylvia, Monsieur PODBOROCZYNSKI Julien, Monsieur RAHAOUI Mohamed, Madame RUSSELLO Marie, Monsieur SAADI Lamine, Monsieur SATILMIS Muhterem, Monsieur SAVALLI Vito Carlo, Madame TUFEKCI ERKILIC Yasemin, Madame TÜZÜN Gülhan, Monsieur WEBER Sébastien

Procurations : Monsieur ANANICZ Brice a donné procuration à Monsieur ESTRADA Jonathan

Absents excusés : Monsieur BAHFIR Karim, Madame ARANDA Aurélie, Madame KERMAOUI Rachida,
Absents : Madame IDIZ Jale,

2/2026 : Élection du Maire

VU le Code Général des Collectivités pris notamment en ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-5,

VU les résultats des élections municipales du 15 mars 2026,

CONSIDÉRANT que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal, Madame FRANGIAMORE Françoise

CONSIDÉRANT que l'élection a été menée conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-8 du CGCT,

CONSIDÉRANT que s'est porté candidate :

- Madame Marie ADAMY

APRÈS VOTE ET DÉPOUILLEMENT DES SUFFRAGES

CONSTATE que :

- Madame Marie ADAMY a obtenu 23 voix
- 2 bulletins blancs

PROCLAME Madame Marie ADAMY Maire de la commune Farébersviller.

Le Maire
Marie ADAMY

